



2012-10-29  
32104441 (R)  
13:43

ADMINISTRATION

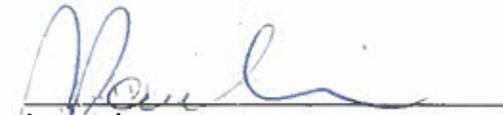
**ARRÊTÉ NO.134  
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ ADOPTANT  
LE PLAN MUNICIPAL DE LAMÈQUE**

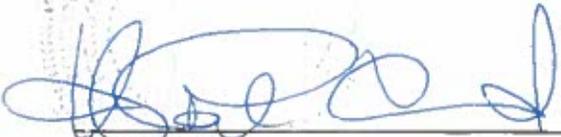
En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'urbanisme, le Conseil municipal de Lamèque, dûment réuni, adopte ce qui suit:

1. L'Arrêté no 119 intitulé "Arrêté adoptant le plan municipal de Lamèque" est modifié:

en créant une affectation mixte (M) à même une affectation résidentielle (R) afin de permettre l'aménagement d'une garderie commerciale comme usage principal de la propriété. Le lot concerné par cette modification se trouve au 217A rue du Pêcheur Nord et est identifié par le numéro 20209995. Ladite modification est indiquée sur la partie pertinente de l'annexe B du présent arrêté intitulé "Carte du plan municipal". Cette modification est présentée à l'annexe "B-1" jointe aux présentes et en faisant partie.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre):	<u>25 septembre 2012</u>
DEUXIÈME LECTURE (par son titre):	<u>25 septembre 2012</u>
LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ:	<u>04 octobre 2012</u>
TROISIÈME LECTURE (par son titre)	<u>04 octobre 2012</u>

  
Le maire

  
Le secrétaire municipal

APPROVED  
pursuant to S. 69  
Community Planning Act

APPROUVE  
en application de l'article 69  
loi sur l'urbanisme

  
for - Minister / pour le Ministre  
Environnement  
Environnement

October 19, 2012  
Date

I certify that this instrument  
is registered or filed in the

Je atteste que cet instrument est  
enregistré ou déposé au bureau  
de l'enregistrement du comté de

County Registry Office,  
New Brunswick

  
Registrar / Conservateur

29 Oct. 2012 13:43 32104441  
date/date      time/heure      number/numéro